

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur.
En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
En an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR.
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 FÉVRIER

LUEURS ROUGES

La sécurité de la République étant de beaucoup supérieure à l'existence de la société, il est naturel que les hommes du jour appliquent leur surveillance au rebours, et s'épouvantent bien plus des monarchistes que des anarchistes.

Ceux qui prêchent l'incendie, le pillage et l'assassinat sont, en effet, bien moins dangereux que ceux dont la politique se fonde uniquement sur l'exercice régulier, sincère et probe de la souveraineté nationale.

Ceux-ci tendent au salut de la patrie, ceux-là travaillent à son égorgement. Entre eux le choix n'est ni long ni douteux. Si bien qu'on persécutera à loisir les honnêtes gens, et qu'on laissera libre carrière aux coquins.

Le système n'est pas nouveau: notre pays en a vu déjà plus d'une application. Reste à savoir s'il s'en porte mieux, ou plutôt, si ce n'est pas là l'une des causes de l'état lamentable où il est tombé.

Toujours est-il qu'en même temps qu'il étudie, avec la commission d'initiative, la question de savoir à quelle sauce il mangera les princes, le gouvernement permet à M. Basly d'allumer dans la population de Paris des colères féroces. Et non-seulement à M. Basly, mais encore à M. Camélinat, et aussi à M. Boyer dit « l'aimable Marseillais ».

Ce trio de deux réformateurs s'en est donné de nouveau dimanche à cœur joie contre « l'infâme bourgeois », dans un meeting assemblé au Château-d'Eau, dont nous avons déjà parlé ici même; et ce qu'on appelle « l'autorité » a laissé dire, en attendant sans doute qu'elle soit contrainte de laisser faire. Boyer s'est particulièrement signalé par l'aménité de son langage.

Après avoir déclaré qu'il veut que le peuple entre en possession du capital des usi-

nes, de la terre, de tout ce qui fait le « bien-être des riches immondes », il a ajouté d'une voix convaincue et convaincante: « Si vous ne tenez pas compte de nos revendications, nous n'aurons pas de pitié. »

Cela ressemble tout à fait au fameux « *Delenda Carthago* » de l'histoire. Et remarquez que ces énergumènes le feraient ou plutôt trouveraient à le faire exécuter comme ils le disent. La preuve, c'est que les paroles du digne collègue de Basly ont provoqué un tonnerre d'applaudissements, et que de tous les points de la salle sont parties des menaces sauvages contre la société tout entière. Le tout couronné par le *Ca ira*, la *Carmagnole*, le cri répété de: *Vive la Commune!* et celui non moins accentué de: *A bas les accapareurs, à bas Lockroy!*

Ce dernier cri, malgré leur indulgence bien connue pour les amateurs d'anarchie, donnera peut-être à réfléchir à nos gouvernants. Comment, on ne se contente pas de menacer tout le monde; on spécialise et l'on semble tout près de faire de la peine à l'un des membres du cabinet! Cela, méritant attention, pourrait bien à la fin ouvrir les yeux de M. de Freycinet et lui indiquer son devoir.

Le jour, en effet, où il plairait aux manifestants de passer des paroles aux actes, et d'aller en nombre à la Chambre pour mettre M. Lockroy « à bas », la chose serait grave et semblerait de nature à engendrer des suites. De telle sorte que, pour protéger un ministre qui a « cessé de plaire », on se déciderait à préserver jusqu'à la bourgeoisie du sort qu'on lui ménage.

On a vu de moins grands effets procéder de plus grandes causes.

Qui sait? Notre salut viendra peut-être des griefs que les brigands du Château-d'Eau croient avoir contre le premier des députés de Paris. Etrange aventure, dont nous nous féliciterions, après tout, si elle devait aboutir, et si, pour si peu, le gouvernement, éclairé enfin sur les réels intérêts du pays, mettait un terme à ses persécutions imbéciles, à ses tyrannies odieuses, pour sévir vigoureusement contre les misérables qui

font aujourd'hui, en pleine tolérance, appel aux passions incendiaires et sanguinaires des foules.

Loin d'irriter par là les populations paisibles, il les rassurerait; et, au milieu du désordre des esprits et du désarroi des consciences, il se concilierait peut-être quelque estime, à défaut de confiance et de sympathie.

Ce serait pour lui autant de gagné. Et l'on gagne si peu par le temps qui court!

Chronique générale.

Pif, paf! la présence à la tribune de M. Boulanger a électrisé un monsieur des tribunes qui a sorti un revolver de sa poche et en a tiré deux coups. Messieurs les législateurs ont tressauté sur leurs bancs. Nous avons remarqué que ceux qui se pressaient le plus au vomitorium étaient les républicains qui auront cru vraisemblablement à une entrée en scène des électeurs de M. Basly et d'eux-mêmes.

Notre homme ayant ainsi attiré l'attention, a le plus tranquillement du monde jeté dans la salle une lettre adressée à M. Clémenceau. Appréhendé au corps et conduit à la questure, il s'est borné à déclarer qu'il se nommait Louis Pronnier, ancien militaire, originaire d'Angers, qu'il avait voulu forcer l'attention. Il a réussi au moins pendant quelques minutes.

C'est qu'en effet ce monsieur a une singulière façon de charger ses lettres. Il a refusé de répondre aux questions qui lui ont été adressées. Il veut, dit-il, provoquer un procès dans lequel il dira les noms des officiers français qui ont livré Metz à l'Allemagne.

Personne n'a été atteint par les coups de revolver. L'émotion est profonde.

Cette pistolade a reculé la discussion du traité de Madagascar qui n'a commencé qu'à 3 heures. Au reste, les polémiques de la presse ont défloré — défloré est peut-être un euphémisme un peu outré — la discus-

sion du traité de Madagascar, plus riche en épines qu'en fleurs.

Le grand argument du président du conseil et des orateurs qui défendent sa diplomatie madécasse, argument emprunté aux journaux officieux, est de dire à leurs adversaires:

« C'est vrai, le traité ne vaut pas un clou — remarquez qu'ils ont commencé par dire qu'il était exquis — mais c'est vous qui, en vous élevant contre la continuation des aventures coloniales, nous avez empêchés d'en obtenir un meilleur. En dépensant une cinquantaine de millions de plus et pas mal d'hommes et de navires, nous aurions pu gagner quelques milliers de francs par an. »

Il sera permis de faire observer à ce ministre et à ces orateurs: premièrement, que cette perspective n'était pas des plus brillantes; secondement, qu'avant de s'engager dans une aventure il est bon de s'assurer qu'on a le pays avec soi.

Or, sans consulter personne, les dirigeants de la République se sont jetés, en aveugles, dans cette aventure. Ils ont été sourds à tous les avertissements de la minorité. Après que le pays eût si clairement exprimé sa volonté au 4 octobre, ils ont feint de ne point comprendre, et aujourd'hui ils osent vous dire: Si nous faisons un marché de dupes, c'est votre faute. L'argumentation est dérisoire.

Le groupe industriel et commercial, réuni avant-hier; a arrêté les résolutions suivantes au sujet des principes à appliquer dans les colonies et dans les pays protégés par la France, au point de vue du régime douanier:

- 1° Franchise pour les produits français;
- 2° Application aux produits étrangers du tarif général français, simplifié ou complété selon les nécessités locales;
- 3° Etablissement des tarifs en argent français (en francs effectifs).

Le groupe a ensuite entendu M. Donzel, avocat, sur la question de la propriété industrielle.

48 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

Par M. DU CAMPFRANC

Saint-Petersbourg, mars 18...

Parfois je me laisse aller à un sentiment d'après amertume en parlant de notre bourreau. Il a si peu compris que la grandeur d'un souverain, c'est la justice; que le plus beau fleuron de sa couronne, c'est la bonté. Oui, je me révolte, et je frémis sous l'autorité du despote. Nos épaules polonaises ont touché la terre; le fer nous y tient cloués; il s'enfonça jusqu'à notre cœur; mais tant qu'il nous restera un souffle de vie, notre voix s'élèvera pour demander justice. Oui, dans l'indignation de mon âme, malgré la fervente prière, malgré mes mains qui se joignent, je ne puis toujours étouffer le cri d'angoisse qui est en moi, le cri qui réclame impérieusement l'équité, et qui maudit le tyran.

Et pourtant, je ne suis nullement une révoltée. Les iniques crâtes de l'empereur Nicolas envers la nation polonaise m'inspirent une profonde aversion; mais, en lui, je ne maudis pas toute une race des puissants. J'aime, au contraire, les rois, les souverains, j'aime, cette force qui veille aux frontières, tandis que travaille, dans un

paisible labeur, la légion des sujets, cette intelligence qui songe sans cesse aux besoins d'une société; cette bonté qui veut que, dans ses États, montrez-la moi. Je veux être juge par moi-même.

Fédora courut chercher un large carton, revint, et déploya une robe de faille noire, où se mariaient, dans d'heureuses proportions, l'élégance de la coupe et la sobriété des ornements.

M^{lle} Vilérieff approuva le choix de sa parure; et, fort intéressée à son succès, elle vint en surveiller les apprêts.

Fédora, immobile, l'œil fixé sur son visage, semblait méditer un grave problème. Enfin, je l'entendis murmurer:

— J'ai trouvé!

La coiffure fut une longue opération. A pleines mains la camériste nattait, tordait, enroulait mes cheveux, ondulant les bandeaux et les abaissant sur mon front; puis, sur mes lourdes tresses, relevées avec art, elle posa un long voile de dentelle noire, qu'elle fit descendre en plis sobres sur la traîne de ma robe.

Olgé suivait, avec une vive attention, tous les détails de cette toilette d'apparat; puis, elle me dit:

— Très-bien réussi. Le caractère de votre physionomie est des plus touchants sous ce voile. Un peu d'art, un peu de hardiesse, Nadège, et vous serez irrésistible.

Je ne savais ce qu'on me disait. Je ne savais de quelle parure on me revêtait. J'étais toute à mon unique pensée, et je ne me retrouvai un peu moi-même que lorsque je fus agenouillée dans la chapelle impériale, où je devais assister à l'office pascal, faveur très-grande obtenue par le général.

Il était convenu que, seulement après la messe, j'adresserais ma requête au redoutable souverain.

La chapelle était resplendissante avec sa voûte d'un bleu tendre semée d'étoiles, et ses colonnes de porphyre où courait une draperie de velours rouge, relevée avec grâce et frangée d'or. Cette draperie assombrissait le jour tombant des verrières, et faisait rayonner, comme un ardent foyer, les cierges innombrables allumés sur l'autel. A droite de cet autel s'élevaient, sur une estrade, deux trônes: celui du czar et celui de la czarine. Ils étaient en ivoire artistement travaillés, et surmontés d'un dais de brocart orné d'une touffe de plumes blanches noires et jaunes.

Toute une foule se pressait dans les tribunes. Les costumes de satin et de velours avaient de superbes reflets. Les images saintes, revêtues de lames de métal, selon l'usage russe, éblouissaient soient bien larges, bien royales, les routes que doivent parcourir la vérité, la charité, la justice. J'aime surtout cette Clémence qui se penche, même sur un acte de juste condamnation, et qui, de sa main puissante, trace le mot du pardon.

En vain j'appelle à l'aide la charité chrétienne, je ne puis trouver en moi que révolte, colère et mépris pour le czar Nicolas... Mais j'aime son frère, le maganime Alexandre; mais j'aime, j'admire et je vénère les Alfred le Grand et les saint Édouard en Angleterre; les Louis IX et les Louis XVI en France et le saint et bon roi Sigismund de notre bien-aimée Pologne.

Saint-Petersbourg, avril 18... Depuis l'aurore, toutes les cloches, mises en branle dans chaque coupole, lançaient le joyeux « alleluia. »

Je me levai avec la première lueur. Bientôt M^{lle} Vilérieff entra dans ma chambre, en fraîche toilette printanière et rayonnante de beauté; puis m'embrassant:

— *Christos vos Christ*, me dit-elle, selon la coutume russe; et je lui rendis son baiser en répétant:

— Oui, le Christ, vainqueur de la mort, est vraiment ressuscité. Qu'il vous protège; qu'il vous donne la paix et le bonheur.

Nos vœux échangés, nous nous étanchâmes dans l'appartement de Mademoiselle afin de lui porter notre baiser pascal.

C'était le jour attendu. Je me soutennis à peine, tant j'étais oppressée d'émotion, de désir; et, sans cesse, je répétais:

— C'est aujourd'hui! C'est aujourd'hui! Priez

M. Peyron poursuit son œuvre coupable de laïcisation.

Après ses exploits à l'hôpital Cochin, voici qu'il songe à expulser les sœurs de charité de l'hôpital des Enfants assistés. Cette maison, fondée par saint Vincent de Paul, desservie jusqu'à ce jour par les filles de la Charité, va donc être remise à l'administration laïque.

Les pauvres petits êtres que les sœurs traitaient si maternellement seront désormais exposés aux brutalités d'infirmiers et de gardes que la police correctionnelle frappe quelquefois, mais qui le plus souvent traitent d'un hôpital à l'autre leur criminelle inconduite.

Ainsi le veut le démocratisation, dans la barbare manifestation de sa haine anti-religieuse.

LA CLÉMENCE DE M. GRÉVY.

On écrit de Montpellier, 23 février :

« Hier, devant la cour réunie en audience solennelle, il a été procédé à l'intérinement des lettres de grâce accordées par le Président de la République au nommé Vayssette, condamné à mort par la cour d'assises de l'Aveyron, en août dernier, pour avoir assassiné un garde-champêtre chargé de l'arrêter à la suite d'un vol.

« Vayssette, qui avait été conduit la veille dans la prison de la ville, est un che-napan de la pire espèce, à la physionomie bestiale. Il n'a pas témoigné la moindre émotion quand le président de la cour lui a lu la commutation de peine accordée par M. Grévy. »

UN DRÔLE DE PROCÈS

On écrit de Rouen, 23 février :

« La Cour d'appel vient de rendre son arrêt dans le procès intenté aux gardes et aux invités du comte de Paris par M. Wallet, ce voisin grincheux qui se plaignait d'une incursion de chasse sur ses terres.

« La Cour, considérant que M. le comte de Paris avait obtenu du maire l'autorisation verbale de faire détruire le lapin; que cette autorisation était suffisante; que les chasseurs ont poussé le scrupule jusqu'à remettre en liberté trois lièvres qui s'étaient pris dans leurs filets; considérant d'ailleurs que M. Wallet a reçu du comte de Paris 52,000 fr. pour droit de chasse et qu'il est mal venu, dès lors, à se plaindre de ce que soixante lapins ont été détruits sans qu'on eût pris ce jour-là son agrément particulier, la Cour, dis-je, estime que le poursuivant n'a souffert d'aucun dommage.

« Elle acquitte, en conséquence, les gardes et les invités de M. le comte de Paris.

« C'est M. Wallet qui paiera les frais pour sa punition. C'est bien fait, et c'est le cas de dire que sa petite plaisanterie lui est retombée sur le nez.

« Les radicaux vont naturellement accuser la Cour de Rouen d'orléanisme, et le général Boulanger insistera pour qu'on la fasse permuter avec la Cour de Bourges,

pour mon père, priez pour ma mère, chère Made-moiselle; priez.

Et elle me répondait :

— Oui, Madéje, je prierai de toute mon âme, de toutes mes forces.

Le ciel étincelait. Cette aurore d'une belle journée me remplissait d'espoir. Tout vibrait en moi.

— Mais calmez-vous, me dit M^{lle} Vilérieff en tirant le gland d'or de la sonnette; il faut songer à votre toilette, ma chère, c'est plus important à la cour que vous ne paraissent le penser.

Le timbre résonna. Fédora apparut.

— Suivez M^{lle} de Rudzen dans sa chambre, fit avec autorité ma chère protectrice; mettez en œuvre tout votre talent, rendez-la belle et touchante. Quelle toilette lui avez-vous préparée? sous les feux de nombreux lustres, et quatre-vingts choristes, tous en chapes d'or, attendaient, immobiles et les yeux baissés, le moment d'entonner l'hymne : A DIEU ET AU CZAR.

L'attente me causait un mal affreux. Mes artères se soulevaient avec violence. Par instants, il me semblait que mon cœur cessait de battre.

Puis, tout à coup, je vis apparaître le maître des cérémonies. Les choristes entonnèrent l'hymne d'allégresse avec une telle fougue que les vitraux en tremblèrent; et, lentement, majestueusement, s'avança le cortège.

Avec son visage mâle et sévère, sa taille d'a-

comme deux simples régiments de dragons ou de chasseurs. »

On lit dans le National :

« On discute, au ministère de la guerre, la question de savoir si les princes seront traduits devant un conseil d'enquête qui aurait à décider s'ils doivent être maintenus en non-activité dans les cadres ou mis à la réforme.

« On sait que la non-activité n'est prononcée que pour trois années et qu'au bout de ce temps elle doit être renouvelée.

« L'avis qui paraît prévaloir est que la question des princes, étant essentiellement politique, ne peut être soumise à un conseil d'enquête, qui ne doit avoir à statuer que sur des questions d'ordre purement militaire. »

Des troubles graves ont eu lieu à Vigeois (Corrèze).

Six cents ouvriers employés à la construction du chemin de fer de Limoges à Brives ont voulu empêcher l'arrestation par la gendarmerie d'un de leurs camarades qui était en état d'ivresse.

Deux individus ayant été arrêtés et conduits dans la prison de la gendarmerie, les ouvriers ont fait le siège de la prison, mais grâce à l'énergie des gendarmes, aidés par la population, les émeutiers ont été repoussés après une lutte qui n'a pas duré moins de cinq heures.

Les autorités se sont rendues sur les lieux pour faire une enquête.

On annonce le prochain mariage de M^{lle} Jeanne Gounod, la fille du grand compositeur, avec M. le baron de Lassus.

LES DERNIÈRES ÉLECTIONS

Le *Nouvelliste de Lyon* donne de curieux détails sur les faits de pression électorale qui se sont produits dans l'Arèche. Il déclare que c'est miracle que les 45,000 bulletins conservateurs du 4 octobre aient pu de nouveau sortir des urnes le 14 février, en présence d'un vol officiel et organisé :

Ici, c'est un maître d'école qui plonge la main dans la poche d'un électeur, lui soustrait son bulletin qu'il remplace par un autre.

Là, c'est un entrepreneur, venu tout exprès pour les élections, qui, au commencement de la période électorale, organise un chantier de cent cinquante ouvriers et, au dernier moment, menace de les renvoyer s'ils ne vont pas tous voter avec des bulletins républicains qu'on leur impose.

Ailleurs, le jour du vote, la mairie est entourée par une bande de malandrins armés, ivres depuis trois jours, injuriant les conservateurs qui se présentent, tirant des coups de pistolet, empêchant nos amis d'aller voter, les menaçant de les maltraiter s'ils franchissent le seuil de la salle de vote.

La veille des élections, des brochures sont

répandues à profusion : elles annoncent que si les électeurs votent pour les conservateurs, le gouvernement délaissera complètement l'Arèche et ne lui accordera ni routes, ni chemins, ni églises, etc.

Au Teil, le maire défend de distribuer des bulletins conservateurs devant la mairie, tandis que lui-même, se faisant distributeur, s'installe dans le corridor qui conduit à la salle de vote et glisse dans la main des électeurs des bulletins républicains.

Dans cette même commune, le garde-champêtre est mis en campagne, et on le voit, la veille des élections, parcourir les hameaux, pénétrer dans les maisons et y répandre les bulletins républicains. Ce garde zélé déclarait dans sa tournée que si le peuple n'était pas lâche, il chasserait à coups de fusil les distributeurs des bulletins conservateurs.

A Rochemaure, un électeur républicain est admis à voter quoique n'étant pas inscrit sur la liste électorale. En outre, au dépouillement du scrutin, on annule des bulletins conservateurs parce qu'ils portent des taches d'encre rouge que les scrutateurs ont faites en vidant l'urne sur la table. En effet, ils se servaient d'encre de cette couleur, alors que personne dans la commune n'en possédait.

Toujours dans cette localité, le passage qui conduit à la salle du scrutin est occupé toute la journée, contrairement à la loi, par des fils et neveux du maire, qui arrêtent les électeurs, leur donnent des bulletins républicains et les poussent à voter pour ces derniers.

A Valvignères, c'est un huissier de Privas, ami intime d'un candidat républicain, qui, la veille du scrutin, apporte de la préfecture des bulletins ornés d'un encadrement et contenant les noms des candidats républicains imprimés en caractères tels qu'on ne puisse y intercaler aucun autre nom.

C'est ce même huissier qui surveille la distribution de ces bulletins et se livre à une propagande effrénée en faveur des républicains.

Ces bulletins, une fois pliés, laissent voir leur bordure ornée; une vingtaine d'entre eux sont sortis de l'urne et le bureau n'a pas protesté, sachant qu'ils émanaient de la préfecture.

A Lamastre, juge de paix et receveur des postes rivalisent de zèle pour influencer les électeurs et les amener à voter pour la liste républicaine.

A Saint-Symphorien, des électeurs républicains sont admis à voter, quoique n'étant pas portés sur la liste électorale.

A Baix, le 12 février, avant-veille du vote, le bureau de bienfaisance a fait une distribution de blé et de vêtements aux électeurs nécessiteux, avec ordre de voter pour les républicains.

A Andance, deux conservateurs émergeaient sur leurs listes les noms des votants, à mesure que ces derniers déposaient leur bulletin dans l'urne. Cette surveillance déplut au maire; sur un signal qu'il donna, quelques républicains pénétrèrent dans la salle, et y font du bruit; le maire ordonne

élégante; et, sur l'épaule droite, retenait un nœud de satin bleu pâle, scintillait une agrafe de diamant. Elle était formée de deux lettres enlacées, représentant le chiffre de la grande-duchesse Marie.

Les choristes avaient cessé l'hymne d'allégresse. Un silence religieux et profond régnait dans l'enceinte. Le pope, sous sa chasuble brodée de pierres, demeurait immobile au pied de l'autel. Tous attendaient.

Et le czar, se levant avec une majesté souveraine, descendit les degrés de l'estrade, prononça d'une voix forte : « Le Christ est ressuscité; » puis, fraternellement, il tendit les bras à un soldat de sa garde, et lui donna le baiser pascal.

Aussitôt les cloches se mirent à sonner en étourdissantes volées; le pope monta les nombreuses marches de l'autel, et l'office commença, tandis que, sur un signe imperceptible du maître de chapelle, les quatre-vingts choristes entonnaient le plus beau chant que j'eusse jamais entendu.

(A suivre.)

A une exécution capitale.

Le condamné se débat énergiquement contre les aides du bourreau; celui-ci intervient, et d'un ton amical :

— Je vous en prie, restez donc tranquille, si vous voulez qu'on vous guillotine!

alors à la gendarmerie de faire évacuer la salle du scrutin et d'en expulser les deux conservateurs.

Même fait se produit à Annonay : un conservateur qui prenait les noms des votants se voit arracher la feuille qu'il tenait à la main. On la lui déchire malgré ses protestations, et il est obligé de quitter la salle sous les injures et les menaces des républicains.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 février.

Le marché se ranime et les rentes françaises reprennent leur essor : le 3 0/0 cote 82.47, l'amortissable 84.50, le 4 1/2 0/0 109.90.

Le Crédit Foncier est à 1.347.50. Dans sa séance d'hier, le conseil d'administration a autorisé pour 3,780,700 fr. de prêts hypothécaires et pour 600 mille 732 francs de prêts communaux. Les bénéfices nets du mois de janvier s'élèvent à 1,671,644.37 en augmentation de 141,612.41 sur ceux de janvier 1885.

Les Obligations Communales et Foncières sont toujours très-bien tenues. L'approche du tirage du 5 mars leur donne une vive animation.

La Banque d'Escompte est toujours très-brillamment tenue. On compte sur le cours de 500 fr. à bref délai.

La Société Générale est très en faveur et marche vers des cours élevés.

Le Panama est faible à 460 fr.

On sait aujourd'hui faire le compte des sommes encaissées par la Compagnie, des sommes ultérieurement dépensées et de ce qui reste à dépenser encore.

Les actions des chemins de fer sont très-faibles.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

L'état-major et les 3^e et 4^e escadrons du 3^e dragons, arrivés en notre ville hier dans l'après-midi, quitteront Sau mur demain matin pour se rendre à Doué.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

MM. les membres de la Société sont informés qu'ils sont invités à prendre part aux concours ci-après :

7 mars. — Société de Tir *L'Avenir*, à Châteauneuf-sur-Sarthe.

2, 3, 4, 9, 10 et 11 mai. — Société des *Tireurs du Rhône*, à Lyon.

9 et 10 mai. — Société *La Lavalloise*, à Laval.

Les tireurs qui désireront se rendre à l'un ou l'autre de ces concours devront s'adresser à M. G. Doussain qui leur donnera tous renseignements nécessaires.

Le Président, G. Doussain.

A force de nous parler de *Georgette*, le succès actuel de Victorien Sardou au Vaudeville, les journaux parisiens nous ont inspiré un violent désir de juger par nous-même la fameuse thèse soutenue par l'éminent académicien, dans cette pièce qui s'accorde à proclamer admirable au point de vue de la science scénique, de l'intensité de son action dramatique et de son style étincelant.

Georgette est, à Paris, le sujet de toutes les conversations, et sera bientôt le sujet de toutes les nôtres. M. Frédéric Achard, qui possède seul le droit de représenter dans le département la pièce de M. Victorien Sardou, va venir prochainement, avec son excellent troupe, donner dans notre ville une représentation de cette œuvre passionnante.

D'ici à quelques jours nous donnerons la date de cette solennité, à laquelle toute la partie intelligente de notre population ne saurait manquer d'assister.

Les habitants de Saint-Mathurin, Blainvilliers, La Bohalle, La Daguennière, Blainvilliers, ont signé une pétition demandant la révision de la loi du 15 avril 1829 sur la pêche fluviale; la suppression des licences et des cantonnements, et la liberté de la pêche, moyennant permis comme pour la chasse.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE CONAULT.

Un secours de 42,000 francs vient d'être alloué par M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des lettres, pour la restauration de l'église de Conault, qui est classée, on le sait, au nombre des monuments historiques.

SAINTE-MATHURIN. — Par décret du Président de la République, en date du 30 janvier 1886, M. Dupouet a été nommé notaire à Sainte-Mathurin, en remplacement et sur la présentation de M^e Aunillon, démissionnaire en sa faveur, et en cette qualité il a prêté serment devant le tribunal civil d'Angers.

THOUARS.

On écrit de Thouars, 25 février :

« L'ordre se maintient dans la maison de détention. »
 « Le détachement du 44^e de ligne est reparti pour Parthenay. »
 « Dix-huit détenus nouveaux, reconnus comme ayant pris la direction du mouvement, ont été transférés à Melun. »
 « Le nombre des prisonniers incarcérés s'élève à environ 70. »
 « L'entrepreneur a été mis en demeure de donner du travail aux prisonniers. »

ANGERS.

Le carnaval. — On annonce pour le dimanche gras, 7 mars, une promenade composée d'une grande quantité de landaus où l'on verra de belles et fraîches toilettes. Cette fête, organisée par les fils des principaux commerçants d'Angers, n'est que le prélude de la grande cavalcade qui s'organise pour la mi-carême et qui promet de dépasser, cette année, celles des années précédentes.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

A la demande d'un grand nombre de personnes désireuses d'entendre M^{lle} Félicie Arnaud dans l'un des meilleurs rôles de son répertoire, l'administration du théâtre vient de s'assurer le concours de l'éminente artiste pour une représentation du *Barbier de Séville*, qui sera donnée dimanche prochain.

Le spectacle sera complété par les *Dragons de Villars*.

COMMENT EST REGRETTÉ M. ASSIOT.

On écrit d'Avignon :

« La nouvelle de la mise du préfet Assiot à la retraite a été saluée dans tout le département de Vaucluse par un long et retentissant cri de délivrance. Les feuilles républicaines du département lui ont donné proprement ce qu'on est convenu d'appeler le coup de pied de l'âne. On ne peut sortir de charge plus pitoyablement que ne l'a fait ce préfet ridicule et mal élevé. C'est à qui lui jettera la pierre. Dans certaines communes, on a fait des feux de joie pour célébrer cet heureux événement ; dans d'autres on a sonné, plusieurs heures durant, les cloches de l'église et de la mairie, en signe de réjouissance. A l'Isle-sur-Sorgue, pendant quarante-huit heures, on a tiré les boîtes sans discontinuer. On dirait que la France est sauvée, puisque M. Assiot a été admis à faire valoir, enfin, ses droits à la retraite. Le parti conservateur, qui n'a pas, tant s'en faut, à regretter ce personnage, a été plus digne : il s'est borné, ou plutôt il se borne à jeter un regard de pitié sur cet ancien fonctionnaire qui, dépouillé de tout prestige, se retire, vrai rat dans un fromage de Hollande, au hameau de Montfavet (banlieue d'Avignon), sous les lambris dorés d'une splendide villa qu'à l'exemple du lieutenant de la Dame blanche, il vient d'acheter de ses économies. »

Avis mortuaire.

Les amis et connaissances de la famille Lefèvre qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part pour assister au convoi et enterrement de M. HILAIRE-HENRI-FERDINAND LEFÈVRE, qui auront lieu demain samedi 27 février, à 10 heures du matin, dans l'église de la Visitation, sont priés de considérer cet avis comme une invitation. Le deuil se réunira à la maison mortuaire, rue Nationale, n^o 1.

Variétés.

LA SUPPRESSION DE LA RETRAITE

Voilà donc, depuis le commencement de la semaine dernière, les habitants de toutes les villes de garnison tenus de faire leur deuil de la retraite, qui était pour eux une distraction de chaque soir. D'un trait de plume et sans avoir consulté personne, ce ministre d'hier — qui ne sera peut-être plus le ministre de demain — a effacé une tradition vieille de plus d'un siècle.

Excellent tradition, au demeurant ! Il est huit heures vingt-cinq minutes. Les tambours sont réunis sur la place, alignés sur deux rangs, les clairons derrière ; le tambour-major en avant, calme et digne, appuyé sur sa grande canne. Les curieux, les oisifs se groupent alentour ; les anciens militaires retraités, boutonnés haut, scrutent en connaisseurs la tenue et l'attitude des hommes. Les petits rentiers, les boutiquiers que la beauté de la soirée a fait sortir de leurs demeures, arrivent avec femmes et enfants et circulent lentement sur les boulevards, dans la partie que la retraite doit traverser. Les gamins affluent, friands de tout ce qui est spectacle en plein vent et surtout spectacle militaire.

Le premier coup de la demie sonne à l'horloge de l'hôtel de ville.

Tout le monde s'arrête, les yeux fixes sur le centre de la place.

Le tambour-major lève sa canne avec majesté. Des tambours s'élève, semblable à un grondement d'orage, un formidable roulement qui va « crescendo », s'enfle comme un mugissement d'orgue, et s'arrête subitement sur un nouveau signe de la canne, qui s'est brusquement abaissée. Alors, c'est au tour des trompettes dont la voix claire et cuivrée lance aux quatre coins de la place, posément, sans se presser, la vieille fanfare si connue de la retraite, telle qu'elle a été réglée par l'ordonnance du 6 décembre 1829 sur les évolutions de la cavalerie et telle que l'a notée le sieur David Buhl, chef de la musique des gardes-du-corps du roi.

Les tambours reprennent sur un nouveau mouvement de la canne et exécutent à leur tour la batterie de la retraite ; puis, chaque groupe rompt par quatre, tambours battants, clairons sonnants, et regagne la caserne ou le quartier en suivant l'itinéraire déterminé par l'autorité militaire. Et pendant longtemps encore les promeneurs entendent la retraite sonore et joyeuse qui s'éloigne par les petites rues silencieuses et désertes dont elle éveille un instant les échos endormis, et qu'elle remplit d'une animation passagère en attirant sur le seuil de leur porte ou en décidant à entr'ouvrir leurs persiennes les bonnes gens du quartier.

Nous savons bien que ce n'est pas la suppression de cet ancien usage qui retirera à l'armée de sa valeur ; mais en quoi son maintien était-il nuisible à ses progrès et au développement de son instruction ? En matière militaire, il convient de ne toucher aux traditions qu'avec une extrême prudence. Elles ont toutes leur raison d'être plus ou moins apparente. Presque toutes exercent une influence qui, pour rester parfois occulte, n'en est pas moins réelle. Ainsi pour la retraite. Instituée à une époque où les horloges publiques étaient rares, en vue de rappeler aux soldats dispersés par la ville que l'heure de regagner le quartier était sonnée, pour être moins nécessaire peut-être aujourd'hui qu'autrefois, elle n'avait pas pour cela perdu son utilité.

Ce petit déploiement de pompes guerrières n'était pas pour affaiblir le prestige de l'élément militaire, bien au contraire. De ces enfants qui embolent le pas derrière les clairons en allongeant les jambes de leur mieux, combien en est-il chez lesquels ces fanfares éclatantes ont éveillé le goût du métier des armes !

La retraite, en outre, établissait entre la garnison et la population un contact journalier. Elle entretenait entre elles deux un courant sympathique, rappelait aux habitants que l'armée était là près d'eux, cette armée dont ils étaient justement fiers, cette gardienne vigilante et dévouée de l'ordre ; c'était pour eux comme un gage de sécurité. Il est vrai que ce même bruit devait affecter désagréablement le sens auditif de ces excellents citoyens pour lesquels l'armée n'est qu'une grande gêneuse ; et c'est peut-être pour cela qu'on l'a réduite, cette importune, au silence.

Le commandant d'armes pourra toutefois, « quand il le jugera utile, prescrire que la retraite soit battue ou sonnée, et autoriser des retraites aux flambeaux une ou plusieurs fois par mois ; il en informera l'autorité civile. » Et si l'autorité civile désapprouve, il va de soi que l'on déférera à ses observations.

Dumanet, dont le gousset n'est pas toujours pourvu d'une montre, risquera fort d'arriver en retard à l'appel du soir, alors que, trompé par la lenteur du soleil à quitter l'horizon, il prolongera sa promenade dans la campagne et ne sera plus averti par le roulement lointain des tambours qu'il est temps de regagner la ville ; mais les sous-officiers seront, eux, à l'abri de toute préoccupation de cette nature. Le ministre les dispense à l'aveu de l'appel et leur accorde la permission permanente de onze heures du soir. A quel besoin réel répond cette innovation ? Les esprits les plus subtils n'ont pu trouver encore de réponse satisfaisante à cette question.

Des règlements accordaient la permission permanente de minuit aux sous-officiers rengagés, mais à eux seuls. C'était une prime offerte au rengagement. L'extension de cette faveur à tous les sous-officiers indistinctement enlève à cette prime toute sa valeur. Quel emploi feront de leurs soirées ces jeunes gens de vingt-trois ans au plus portés au plaisir comme on l'est à cet âge ? A défaut de distractions plus topiques, ce seront pour le moins d'interminables stations à l'estaminet, triste préparation aux exercices et au travail du lendemain. Quelles liaisons contracteront-ils dans ces endroits ? Quels enseignements y recevront-ils ? Il est aisé de le prévoir ; ce n'est pas là qu'ils apprendront à respecter la discipline, à honorer leurs chefs et à aimer leur métier.

Faits divers.

LA LANGUE FRANÇAISE.

Un récent article de M. Sarcey donne de l'actualité aux renseignements suivants : Langues plus répandues que le français.

Le chinois, parlé par 400 millions d'âmes en Asie.

Les langues indoues, parlées par 200 millions d'âmes en Asie.

L'anglais, parlé par 120 millions d'âmes, dont la moitié aux Etats-Unis.

Le russe, parlé par 100 millions d'âmes.

L'allemand, parlé par 60 millions d'âmes, dont 56 millions en Europe.

L'espagnol, parlé par 43 millions d'âmes, dont 30 millions en Amérique.

Le français vient au septième rang des langues du monde et au cinquième rang des langues européennes : 40 millions seulement de personnes le parlent.

C'est, avec l'anglais, la langue la plus disséminée ; il n'est pas de région importante du globe où l'on ne trouve quelques groupes d'hommes parlant français.

HOMMES, Indre-et-Loire, le 21 juin 1885. J'ai fait venir pour différentes personnes quelques boîtes de vos excellents Pilules suisses à Fr. 1.50, et je puis vous assurer que tous ceux qui en ont fait usage ont été très-satisfaits des résultats obtenus. J. M. ; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

BIBLIOGRAPHIE

Sommaire du 25 février 1886 de la MUSIQUE DES FAMILLES.

TEXTE : Henry Litoff, coup d'œil sur sa vie et ses œuvres (3^e article), par AMÉDÉE BOUTAREL. — La dixième symphonie de Beethoven, par LOUIS PAGRERRE. — M. Hector Salomon, par EVA M. — Revue Musicale, Théâtres, *Bianca Capello*, par PAUL DE POUENY. — Concerts, Auditions, par AMÉDÉE BOUTAREL. — Chronique dramatique : Bouffes-Parisiens : *Les Noces improvisées*, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Armand Liorat et Albert Fonteny, musique de M. Francis Chassaing ; Châtelet : Reprise de *l'Assommoir*, drame en 9 tableaux, de MM. William Busnach et Octave Gastineau, tiré du roman de M. Émile Zola ; Odéon : *Adroaque* pour les débuts de M^{lle} Weber, article de PIERRE FOREVILLE. — Variétés : Litoff, jugé par Berlioz. — Bibliographie musicale : *Vingt mélodies*, par A. Cœdès, article de A. BOUCHERAT. — Nouvelles diverses. — Annonces.

MUSIQUE : *Récitatif, Prière et air de ballet*, extraits de *BIANCA CAPELLO*, opéra en 5 actes, de HECTOR SALOMON.

ILLUSTRATION : Portrait de M. Hector Salomon.

BUREAUX : Paris, 50, rue Chabrol. — ABONNEMENTS : Paris, un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr. — Départements : un an, 16 fr. 50 ; six mois, 9 fr. — Étranger, un an, 18 fr.

Théâtre de Saumur

DIMANCHE 28 FÉVRIER 1886

A 8 heures

MATINÉE MUSICALE

Donnée par la

SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE

D'ANGERS

Avec le concours de

MM. NEVEU, basse ; GOUBEAULT, violoniste ; LAFFAGE, directeur de la Sainte-Cécile ; ARBELLO, flûtiste, et de l'HARMONIE SAUMUROISE.

Programme.

1. *Sous les quinconces*, fantaisie (Buot), par l'Harmonie Saumuroise.
2. *Les Braconniers*, chœur (Sourillas), par la Société Sainte-Cécile.
3. Air des *Vêpres Siciliennes* (Verdi), chanté par M. Neveu.
4. Fantaisie sur la *Muette* (Allard), exécutée par M. Goubeault.
5. *Les Derniers jours de Pompéi*, chœur (Ritz), par la Société Sainte-Cécile.
6. *La Véritable Manola* (Bourgeois), chantée par M. Neveu.
7. Fantaisie sur une *Marche de Chopin* (Demersmann), exécutée sur la flûte par M. Arbello.
8. *En Chemin de fer*, chansonnette comique, chantée par M. Georges Allary.
9. *Une Minute trop tard*, comédie en 1 acte, jouée par deux sociétaires de l'Harmonie Saumuroise.

Bureaux : 1 heure 1/2 ; rideau : 2 heures.

A 8 heures précises

GRAND CONCERT

Offert par l'HARMONIE SAUMUROISE, à ses abonnés, avec le concours de M^{lle} LELONG, la SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE d'Angers, MM. LAFFAGE, GOUBEAULT et ARBELLO.

PREMIÈRE PARTIE

1. *Sous les quinconces*, fantaisie (Buot), par l'Harmonie Saumuroise.
2. *Voici l'Aurore*, quatuor (Saintis), chanté par MM. Thibeau, Gailloux, Leclerc et Lecoq, membres de la Sainte-Cécile.
3. Fantaisie sur une *Marche de Chopin* (Demersmann), exécutée sur la flûte par M. Arbello, membre de la Sainte-Cécile.
4. Romance de *Martha* (Flotow), chantée par M. X...
5. Morceaux de xylophone : A *Marche des Ménétriers*, B *Tapotte*, polka (Laffage), par M. Laffage, directeur de la Sainte-Cécile.
6. *L'Automne*, chœur (Wormser), par la Société Sainte-Cécile.
7. *Symphonie pour deux violons* (Donclan), exécutée par MM. Goubeault et Laffage.
8. Scène comique, par M. Georges Allary.

DEUXIÈME PARTIE

9. *Rondo*, pour petite flûte, avec accompagnement d'orchestre (Donjon), exécuté par M. Arbello, membre de la Sainte-Cécile.
10. *Les Braconniers*, chœur (Sourillas), par la Société Sainte-Cécile.
11. *Prière des Juifs* et cavatine de la *Juive* (Halévy), chantées par M. Thibeau, membre de la Sainte-Cécile.
12. Fantaisie sur la *Muette* (Allard), exécutée par M. Goubeault.
13. Scène comique, par M. Georges Allary.
14. *M. et M^{lle} JEAN*, opérette-comique en 1 acte et 3 tableaux, paroles et musique de L'Huilier. — M. Jean, un sociétaire de l'Harmonie Saumuroise ; M^{lle} Jean, M^{lle} Lelong.
15. *Les Derniers jours de Pompéi*, chœur (Ritz), par la Société Sainte-Cécile.

Bureaux : 7 h. 1/2 ; rideau : 8 heures.

Une Quête sera faite au profit des pauvres pendant le Concert.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

LIVERANI

Le Roi des Chapeliers

Rue Saint-Jean, 15, Saumur.

On dira pourquoi la plus grande concurrence est le Chapeau LIVERANI.

LA CRÉOSOTE. — Tous les dentistes se réjouissent ; en effet, on use à l'heure actuelle et on abuse de la créosote pour les bronchites, sous forme de vin créosoté ou d'huile de foie de morue ou de capsules créosotées. Or, on sait que la Créosote fait tomber les dents en morceaux. Nous conseillons d'employer de préférence pour les Rhumes, les Bronchites et les Catarrhes, les DRAGÉES RUSSES, le seul remède reconnu jusqu'ici héroïque et entièrement inoffensif. Adresser 1 fr. 50 à M. le Directeur de la Pharmacie Continentale à Paris pour recevoir franco un flacon de Dragées Russes.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Chocolats Georges Dorenel
 MAISON DE VENTE
 28 et 30, rue St-Leon, Saumur.

Chocolat français, le 1/2	1.50
— — — — — 1	3.00
— n° 1, sauté fin vanille	1.50
— n° 2, surfin vanille..	1.80
— n° 3, au masségnan	2.00
— vanille.....	2.00
— n° 4, au casaque va.	2.00
— n° 5, au casaque va.	2.00

Remise de 5 0/0 en prenant par 5 kilogram.
 Tous ces chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

L'ARMÉE TERRITORIALE
Journal hebdomadaire
Paraissant le Samedi
12, rue Grange-Batelière, Paris
Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.
ABONNEMENTS :
Six mois 7 fr.
Un an 12 »
On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

LA FEMME ET LA FAMILLE
Journal des jeunes personnes
Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD
On s'abonne à Saumur,
au bureau de l'Echo Saumurois.
ABONNEMENTS :
Edition mensuelle, sans annexes ni gravures 6 fr.
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries 12 fr.
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

INJECTION PEYRARD
Ex-Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubébe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.
RAPPORT : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 233 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 93 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérissons radicaux après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 146 Européens a donné 146 guérissons. »
Chez l'inventeur, M. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, ph^{ie} GABLIN.

Offres et Demandes
M. V. COUÉ demande un jeune homme se destinant à la photographie.
200 mètres carrés d'excellente terre de jardin; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.
S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.
M^{me} Hervé, ANCIENNE COUPEUSE des Magasins « A la Ville de Saumur », a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 6, Saumur. On trouvera chez elle toutes les nouveautés de saisons à des prix très-modérés. M^{me} Hervé fera tout ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (81)

UNE MAISON de Nouveautés demande un HOMME SÉRIeux, muni de très-bonnes références, comme garçon de magasin.
S'adresser à MM. MEXMER frères, rue d'Orléans. (114)

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
BEAU
Plant de Peupliers Suisses
10.000 environ.
De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.
S'adresser à M^{me} veuve BRESSIERE, au Préperreau, commune d'Allonnes.

A VENDRE
BEAU
Plant de Peupliers Suisses
10.000 environ.
De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.
S'adresser à M^{me} veuve BRESSIERE, au Préperreau, commune d'Allonnes.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A CÉDER
DE SUITE
MAGASIN
Situé rue Nationale, 33 et 35,
Composé de chaussures, rouennerie, mercerie et confection.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (144)

A VENDRE
PLUSIEURS
Maisons bourgeoises
AVEC JARDIN
Rue d'Alsace, Saumur.
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, n° 5. (142)

A LOUER
Présentement ou pour la St-Jean,
Maison avec Jardin
Rue de Bordeaux, 45.

Etablissement d'Horticulture
JOUY DIT LAROSE
B. Baudrier Fils
Successeur
Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.
Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

SPECIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT
ET MOSAIQUES
Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES
A SAUMUR
2, place du Mouton, 2.
Vente de ciment en gros et détail.

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?
Envoyez franco par la poste **SIX francs** à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.
Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocaillies et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (915)

A VENDRE
OU A LOUER
Pour Noël 1886,
Vaste Maison
RUE SAINT-JEAN,
Occupée par M. Grellet, tapissier.
S'adresser à M^e BRAC, notaire à Saumur. (472)

ROBES & MANTEAUX
Coupe et Éléance.
M^{me} J. BOLOGNESI a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a transféré son atelier de couture rue Dacier, n° 21, et que l'on trouvera chez elle le choix le plus varié des Nouveautés de la saison.
On demande des OUVRIÈRES et une APPRENTIE. (130)

LIVRE-BARÈMES n° 1. 1° Toutes multiplications faites; 2° Caisse d'épargne de 1 à 2,000 fr.; 3° Revenu 0/0 des Rentes, Obligations Ville de Paris, Chemins de fer, etc.; Renseignements divers. **Prix: 2 fr. 50.**
S'adresser, à Saumur, à MM. ROBIN (rue Cendrière), BROM (Café de Paris), CROCHIN (rue de Poitiers) et Libraires. — M. PIAT (mairie) l'expédie franco 2 fr. 75. (115)

A VENDRE
UN CHEVAL DE SANG
Bai, 1 m. 64.
Se monte et s'attelle.
S'adresser rue d'Orléans, 53.

M. HOULARD, FILS
Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.
Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.
Envoi d'échantillons sur demande.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie
M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.
Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 48. (799)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.
A LOUER
Pour le 24 Juin 1886,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,
Dont le rez-de-chaussée sert actuellement de salle de ventes.
S'adresser, pour traiter, à M. GRUBINBAU, boulanger, rue du Portail-Louis, ou à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.
A VENDRE
MAISON
Située rue d'Alsace, n° 13,
Comprenant au rez-de-chaussée salons, salle à manger, office; au premier cinq chambres à feu, cabinets de toilette; au second chambres de domestiques; greniers.
Buanderie, lingerie, cuisine, caves, jardin, écurie et remises.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.
A AFFERMER
Café et Bal public
A Fontevault.
S'adresser audit notaire.

A CÉDER
PAR SUITE DE DÉCÈS,
OFFICE DE NOTAIRE
A Sainte-Maure, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).
S'adresser à M. BONNODÉAU, commis-greffier au Tribunal civil de Tours, et à M^e MORIN, notaire à Tours. (153)

A LOUER
PRÉSENTEMENT
UNE CAVE
Rue Haute-Saint-Pierre, 27.
S'adresser à M^l Roux, 2, place Saint-Pierre. (155)

A VENDRE
Une **JUMENT**, gris pommelé, âgée de 5 ans, taille 1^m 58, s'attelant et se montant.
S'adresser au bureau du journal.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER 1886.

Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	92 30	92 25	Est	810	802 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	580	518 25
3 % amortissable	94 35	94 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1260	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525	526 50	Est	385	385
3 % (nouveau)	107 90	107 95	Midi	1162 50	1160	— 1865, 4 %	524 75	526	Midi	385 25	386
4 1/2 %	109 80	109 65	Nord	1552 50	1551 25	— 1869, 3 %	408	408	Nord	398	398
4 1/2 % (nouveau)	109 80	109 65	Orléans	1271 2	1268 75	— 1871, 3 %	398	398	Orléans	387 50	387
Obligations du Trésor	510	510	Ouest	877 50	875	— 1875, 4 %	520 50	520 50	Ouest	385 50	385 50
Banque de France	4385	4370	Compagnie parisienne du Gaz.	1550	1550	— 1876, 4 %	520	520 50	Paris-Lyon-Méditerranée	395	395
Société Générale	458 75	457 50	Canal de Suez	2215	2207 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	532	532	Paris-Bourbonnais	387 50	387
Comptoir d'escompte	990	985	C. gén. Transatlantique	481 25	480	Obligations communales 1870.	464 50	464 75	Paris-Bourbonnais	387 50	387
Crédit Lyonnais	532 50	530	Russe 5 0/0 1870	98 75	98 50	Obligat. foncières 1879 3 %	459 75	459 75	Canal de Suez	590	590
Crédit Foncier, act. 400 fr.	1242 50	1236 25				Obligat. foncières 1883 3 %	374	373 50			
Crédit mobilier	230	230									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR				
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.																					
6	—	—	matin (s'arrête à la Poissonnière)																					
9	—	—	matin, omnibus-mixte.																					
1	—	—	soir, —																					
3	—	—	express.																					
7	—	—	omnibus.																					
10	—	—	(s'arrête à Angers).																					
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.																					
8	—	—	omnibus.																					
9	—	—	express.																					
12	—	—	soir, omnibus-mixte.																					
4	—	—	—																					
7	—	—	omnibus (s'ar. à Tours)																					
10	—	—	express-poste.																					
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																								

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.